

GUIDE TECHNOLOGIE

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Grand Prix International Cycliste
SBERGUES
PAS·de·CALAIS Féminin

TROPHEE



crédit photo Paul Hinnick





ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	: Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	: Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	: Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	: Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	: Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	: Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	: Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	: Kevin DANEL assisté de Serge VINCENT.
Invités et véhicules	: Olivier MOLON, assisté de Claudie FARDEL, Thomas DEQUENNE, Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	: José LHERBIEZ
Coordination protocole	: Pauline GALLOIS.
Coordination des équipes	: Sébastien VANDAËLE assisté de Nancy RUELLE et Marc DUQUESNOY.
Assistance liaison infos course	: Maxime PLANQUE.
Relation presse	: Philippe VINCENT assisté de Joëlle DECUYPER.
Accueils invités	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Accueils officiels course	: Eric MALINGUE.
Responsable restauration	: Micheline DAUTRICHE, assistée de Josée DUPONT et Geneviève DUPONT.
Coordination assurances	: Jean-Luc DAMBRUNE.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	: David BEZIILE assisté de Robert DUPONT.
Coordination villages départ et arrivée	: Francis POUILLE.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Jean-Claude BREUSE, Sébastien CARNET, Jean-Louis CAPELLE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Dany DELASSUS, Gérard DELZONGLE, Roger DERUSME, Muriel HELLEBOID, Monique IZING, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Maryse LETURGIE, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Michel MOLLET, Emmanuelle MOLON, Paul NANTY, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Nicolas TRINEL, Manon VANDAËLE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

LES OFFICIELS

Le Président du jury	: Peter JUDEZ.
Les Commissaires UCI	: Sven CALUS et Audrey DUMAS.
Les Commissaires UCI	: Catherine AMOURETTE DE GREEF et Richard WILFRIED (motos).
Juge à l'arrivée	: Damien BOIS.
Commissaire voiture balai	: Martine DONDAINE.
Info radio course	: Jean-Pierre COPPENOLLE.

Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	: John MALAISE.
Directeur général	: Sébastien VANDAËLE.

Régulateurs	: Pascal LEGRAND.	Prix spéciaux	: Ricardo FERNANDEZ.
Ardoisier	: Jean-Charles LAIGLE.	Escorte officielle	: EDSR du Pas-de-Calais.
Sécurité course	: M.S.O. Evènementiel.		
Equipe médicale	: Dr Xavier COCHEZ assisté de Ludivine BATTEUR.		
Equipe médicale	: Dr Pascal CANOEN, assisté de Arnaud GARACHE.		
Ambulances	: Ambulances LOURME.		
Dépannage neutre	: Assistance Sport Media.	Radio course	: MOTOCOMM.
Photo finish	: MATSPORT.		
Speaker officiel	: Daniel MANGEAS.	Info public	: DECEUNINCK.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 3ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se dispute le dimanche 20 septembre 2020.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe WE 1.2 Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3 pour les 10 premiers coureurs classés.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes. Le nombre de coureurs par équipes est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs. Le nombre maximum de participantes est limité à 176. L'inscription des participantes se fait par équipe.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le dimanche 20 septembre 2020 de 7h15 à 10h00 à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues, de 7h15 à 8h20 le dimanche 20 septembre 2020. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 8h35 le dimanche 20 septembre 2020 et aura lieu à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 20 septembre de 13h00 à 16h à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.575 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 2 voitures.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 2.120 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class. 1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix € 400	265	200	165	130
Class. 6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix € 120	110	100	80	50
Class. 11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix € 50	50	50	50	50
Class. 16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix € 50	50	50	50	50

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par «DESK NORD - KODEN», récompense la 1^{ère} de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 200 € attribuée par «Toyota FG Automobiles Béthune» récompense la 1^{ère} de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par « Soluce Expert Conseil », récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la Direction de course.

10.4 - PRIX DE LA MEILLEURE JEUNE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par le Conseil Régional des Hauts-de-France récompense la meilleur jeune, née depuis le 1er janvier 1995, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 – SPRINT « LE 62 » :

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 100€ à la concurrente qui passe la première la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 49,1 dans la commune de HAM EN ARTOIS.

10.6 – DOSSARD VERT :

La concurrente désignée « Dossard Vert » reçoit une prime de 50€, attribué par « Europe Services Propreté ». Elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse des consignes environnementales fixées par l'organisation.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par le comité d'organisation sur le podium protocolaire.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve.
- La lauréate du «Prix des Monts».
- La lauréate du «Prix des Sprints».
- La lauréate du «Sprint Le 62».
- La meilleure jeune de l'épreuve.
- La lauréate du «Prix de la Combativité».
- La lauréate du «Dossard vert».

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
 - La voiture du directeur général.
 - La voiture du juge à l'arrivée.
 - La voiture du commissaire 1.
 - La voiture de l'inspecteur médical.
 - Les motos des commissaires.
 - Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires
- Se placeront derrière le peloton :
- La voiture du président du jury
 - La voiture du commissaire 2
 - Les voitures des médecins de course
 - Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée). A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

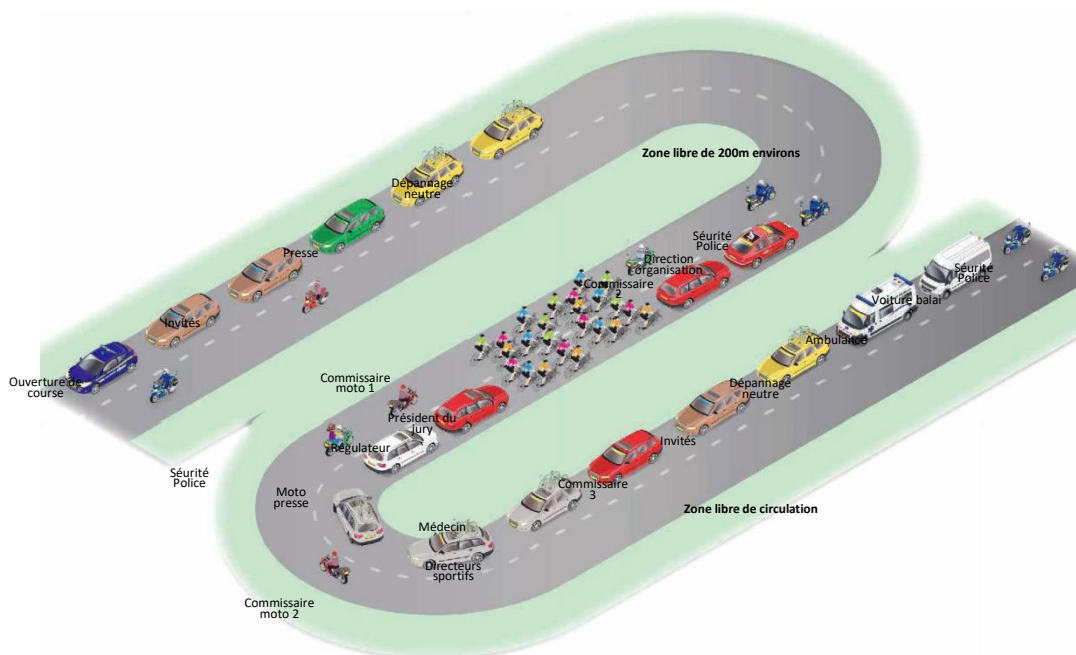
Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le départ. Ils devront quitter la course après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.



Permanence : Hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

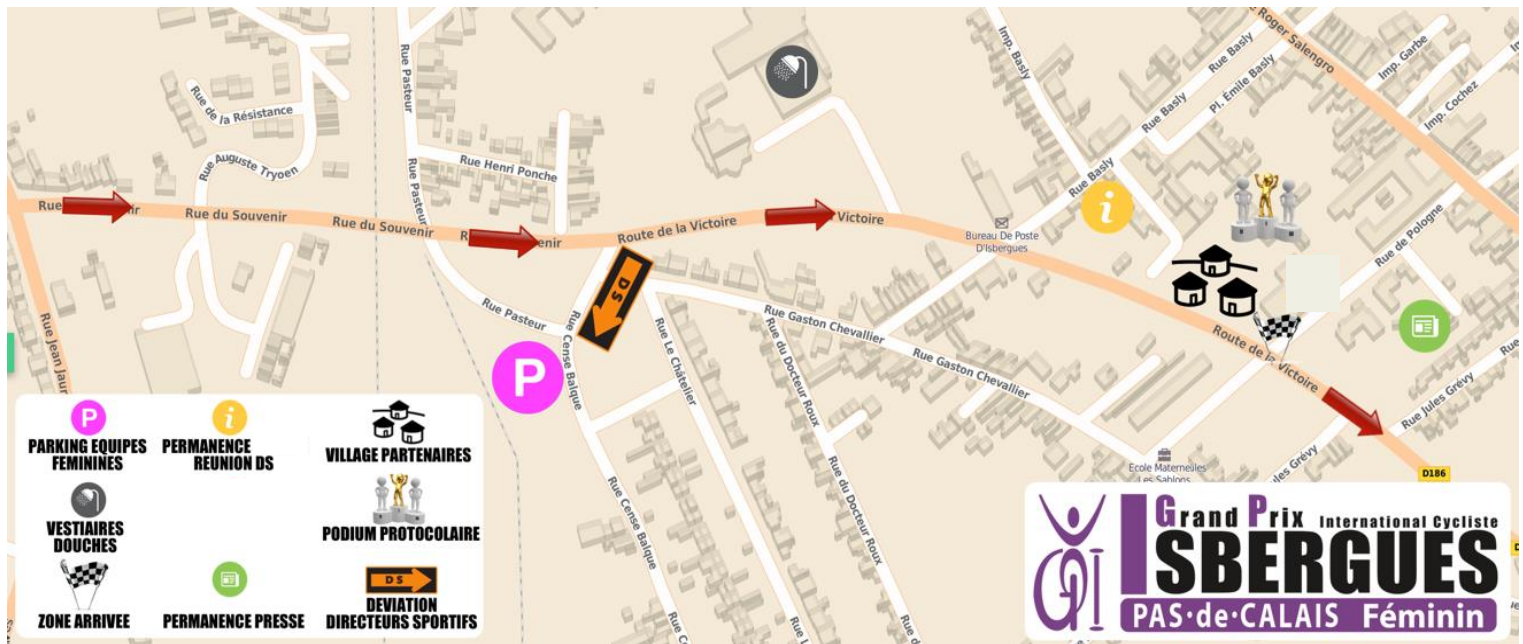
- de 7h15 à 10h00 Ouverture de la permanence de course.
de 7h15 à 8h20 Accueil des sportifs sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
8h35 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI, à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
de 8h à 10h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
de 8h à 10h Accréditations Presse et médias à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 9h30 à 10h20 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
10h35 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
10h40 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David THELLIER.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 13h00 Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 14h15.
14h30 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts-de-France.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve.



**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING PREVU POUR L'EPREUVE FEMININE (rue Cense Balque)**



parcours	à parcourir	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	34 km/h	36 km/h	38 km/h
-1,8		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186	10h40	10h40	10h40
0,0	116,0	DEPART REEL (Lancé)	Devant le garage Citrôen	D186	10h45	10h45	10h45
1,4	114,6	GUARBECQUE			10h47	10h47	10h47
3,6	112,4	ISBERGUES			10h51	10h51	10h50
10,1	105,9	Ligne d'arrivée	1er PASSAGE		11h02	11h01	11h00
11,9	104,1	Sortie boucles de "DEPART" - Début de la boucle des "MONTS"			11h06	11h04	11h03
13,5	102,5	HAM EN ARTOIS			11h08	11h07	11h06
14,2	101,8	ISBERGUES			11h10	11h08	11h07
16,1	99,9	MAZINGHEM			11h13	11h11	11h10
19,3	96,7	ROMBLY			11h19	11h17	11h15
20,4	95,6	Prix des monts	MONT n°1 - Côte de Rombly		11h21	11h19	11h17
20,5	95,5	QUERNES			11h21	11h19	11h17
20,6	95,4	LINGHEM			11h21	11h19	11h17
23,1	92,9	RELY			11h25	11h23	11h21
25,4	90,6	LIETTRES			11h29	11h27	11h25
26,6	89,4	ESTREE-BLANCHE			11h31	11h29	11h27
29,0	87,0	Prix des monts	MONT n°2 - Côte de Estrée-Blanche		11h36	11h33	11h30
29,3	86,7	LIGNY-LES-AIRES			11h36	11h33	11h31
29,3	86,7	RELY			11h36	11h33	11h31
31,2	84,8	LIGNY-LES-AIRES			11h40	11h37	11h34
33,4	82,6	WESTREHEM			11h43	11h40	11h37
34,8	81,2	AUCHY-AU-BOIS			11h46	11h43	11h39
38,0	78,0	LIERES			11h52	11h48	11h45
40,6	75,4	LESPESES			11h56	11h52	11h49
41,4	74,6	Prix des monts	MONT n°3 - Côte de Fauquenhem		11h58	11h54	11h50
41,4	74,6	ECQUEDECQUES			11h58	11h54	11h50
43,5	72,5	LESPESES			12h01	11h57	11h53
45,4	70,6	SAINT-HILAIRE-COTTES			12h05	12h00	11h56
46,4	69,6	BOURECQ			12h06	12h02	11h58
48,5	67,5	HAM EN ARTOIS			12h10	12h05	12h01
49,1	66,9	Prix des Sprints	Sprint N°1 - HAM-EN-ARTOIS		12h11	12h06	12h02
50,6	65,4	Début de la 2ème boucle des "MONTS"			12h14	12h09	12h04
51,2	64,8	ISBERGUES			12h15	12h10	12h05
53,1	62,9	MAZINGHEM			12h18	12h13	12h08
55,9	60,1	ROMBLY			12h23	12h18	12h13
57,4	58,6	Prix des monts	MONT n°4 - Côte de Rombly		12h26	12h20	12h15
57,5	58,5	QUERNES			12h26	12h20	12h15
57,8	58,2	LINGHEM			12h27	12h21	12h16
60,1	55,9	RELY			12h31	12h25	12h19
62,4	53,6	LIETTRES			12h35	12h29	12h23
63,7	52,3	ESTREE-BLANCHE			12h37	12h31	12h25
65,3	50,7	ENTREE DANS LA ZONE VERTE			12h40	12h33	12h28
66,1	49,9	Prix des monts	MONT n°5 - Côte de Estrée-Blanche		12h41	12h35	12h29
66,3	49,7	LIGNY-LES-AIRES			12h42	12h35	12h29
66,3	49,7	RELY			12h42	12h35	12h29
RAVITAILLEMENT ANNULE EN RAISON DU COVID							
68,3	47,7	FIN DE LA ZONE VERTE			12h45	12h38	12h32
68,3	47,7	LIGNY-LES-AIRES			12h45	12h38	12h32
70,5	45,5	WESTREHEM			12h49	12h42	12h36
71,9	44,1	AUCHY-AU-BOIS			12h51	12h44	12h38
75,1	40,9	LIERES			12h57	12h50	12h43
77,7	38,3	LESPESES			13h02	12h54	12h47
78,5	37,5	Prix des monts	MONT n°6 - Côte de Fauquenhem		13h03	12h55	12h48
78,5	37,5	ECQUEDECQUES			13h03	12h55	12h48
80,6	35,4	LESPESES			13h07	12h59	12h52
82,4	33,6	SAINT-HILAIRE-COTTES			13h10	13h02	12h55
83,4	32,6	BOURECQ			13h12	13h04	12h56
85,6	30,4	HAM EN ARTOIS			13h16	13h07	13h00
86,2	29,8	Prix des Sprints	Sprint N°2 - HAM-EN-ARTOIS		13h17	13h08	13h01
88,3	27,7	ISBERGUES			13h20	13h12	13h04
92,2	23,8	Sortie boucle "des MONTS" - Début des boucles "FINALE" (2 tours)			13h27	13h18	13h10
92,2	23,8	Ligne d'arrivée	2ème PASSAGE		13h27	13h18	13h10
95,4	20,6	GUARBECQUE			13h33	13h24	13h15
95,7	20,3	Prix des Sprints	Sprint N°3 - GUARBECQUE		13h33	13h24	13h16
97,6	18,4	ISBERGUES			13h37	13h27	13h19
104,1	11,9	Ligne d'arrivée	3ème PASSAGE - FIN DU 1ER TOUR FINALE		13h48	13h38	13h29
116,0	0,0	Ligne d'arrivée	4ème PASSAGE - FIN DU 2EME TOUR FINALE		14h09	13h58	13h48
116,0	0,0	ARRIVEE			14h09	13h58	13h48



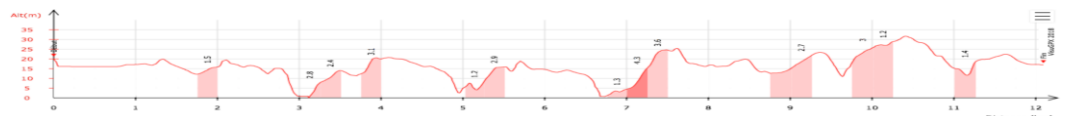
PROFIL BOUCLE DES MONTS



LES 3 DERNIERS KMS

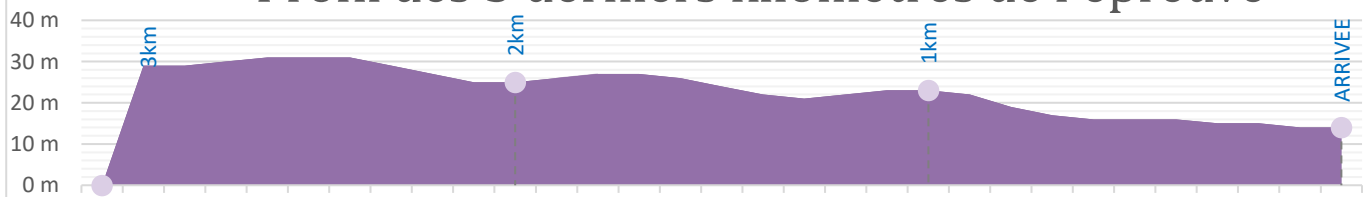


PROFIL BOUCLE FINALE



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
112,8	➔ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h28	16h15
113,7	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h30	16h17
113,7	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h30	16h17
114,3	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h30	16h17
114,5	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
114,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
115,0	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h32	16h19
115,2	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h32	16h19
115,2	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h32	16h19
116,0	🏁 ARRIVEE	D186	16h33	16h20

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve





POINTS DANGEREUX GPI FEMININ



KM	INDICATION
3.1	VIRAGE EN EPINGLE A GAUCHE
5.5	PLOT EN BETON BETON A DROITE
6.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
7.8	ILOTS DIRECTIONNELS
7.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
9.3	ILOTS DIRECTIONNELS
12.2	PASSAGE A NIVEAU
18.3	ILOTS DIRECTIONNELS
18.4	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
46.8	ILOTS DIRECTIONNELS
55.4	ILOTS DIRECTIONNELS
55.5	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
83.9	ILOTS DIRECTIONNELS
97.1	VIRAGE EN EPINGLE A GAUCHE
99.5	PLOT EN BETON BETON A DROITE
100.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
101.8	ILOTS DIRECTIONNELS
101.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
103.3	ILOTS DIRECTIONNELS



LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44

REFERENT COVID Dr XAVIER COCHEZ TEL : 06 08 33 29 96

COVID-19 PRÉVENTION

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Lavez-vous régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetable
- Si vous êtes malade portez un masque chirurgical jetable

RESPECTEZ UNE DISTANCE D'UN MÈTRE

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000

Coordonnées de l'organisateur : Association pour l'organisation du Grand Prix International cycliste d'Isbergues

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues, Place Emile Basly 62330 Isbergues

Site Web: www.gpisbergues.com

Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation : Mr Jean-Claude WILLEMS
24, rue Guynemer 62330 Isbergues
Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52.
Email : jeanclaude.willems@gpisbergues.com

Epreuve cycliste féminine internationale de la Région des Hauts de France, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais Féminin** est soumis aux règlements de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé en catégorie 1.2



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



**Ville
d'Isbergues**



Pas-de-Calais
Le Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



TOYOTA
FG BETHUNE
TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

